

émissions scolaires, des cours pour les enfants à la Galerie même, des expositions de travaux d'enfants, des tournées dirigées de collections de la Galerie et des démonstrations pratiques. Des spécialistes bien connus font des tournées de conférences dans tout le pays.

La Galerie nationale possède également une cinémathèque d'art. Les fac-similés en couleurs publiés par la Galerie sont mentionnés dans un imprimé gratuit. La revue *Canadian Art* (adresse: C. P. 384, Ottawa), à la fondation de laquelle la Galerie a beaucoup contribué, connaît une large diffusion.

Dans son rapport, la Commission d'enquête sur l'avancement des arts, des lettres et des sciences a formulé des avis portant d'amplifier et d'améliorer les services d'exposition et d'enseignement de la Galerie, de maintenir ou d'accroître son budget, son personnel et ses moyens d'action et de lui affecter un nouvel édifice assez grand pour permettre l'étalage et la conservation des tableaux ainsi que la préparation des expositions ambulantes. Il est actuellement donné suite à plusieurs de ces avis. Un nouvel édifice actuellement en construction doit ouvrir ses portes à la fin de 1959.

Le *Rapport annuel du conseil d'administration* contient de plus amples détails sur les achats récents de la Galerie et sur ses expositions et ses tournées de conférences.

## Section 2.—Rôle éducatif et culturel de l'Office national du film\*

L'Office national du film, organisme de l'État, a été établi par une loi du Parlement en 1939 et reconstitué en 1950 par la loi nationale sur le film. Depuis sa fondation, l'Office, l'organisme chargé de la surveillance relative à l'activité cinématographique du gouvernement du Canada, est devenu une société nationale de production et de distribution de documentaires dont les films ayant pour sujet le Canada sont montrés partout où les gens peuvent se rassembler librement. De plus, l'Office produit et distribue des bandes d'images et des photos portant sur le Canada, comme l'exige sa fonction principale que décrit ainsi la loi: "... pour entreprendre en premier lieu et favoriser la production et la distribution de films dans l'intérêt national...". Les films sont produits surtout en anglais et en français. Lorsque c'est possible, des versions en langues étrangères sont établies afin d'accroître l'utilité des films de l'Office à l'étranger.

Le programme canadien de films communautaires de 16mm. s'appuie sur un réseau national de circuits, de conseils du film et de cinémathèques qui est puissamment soutenu par les organismes et les particuliers qui s'intéressent à l'action communautaire. Le 31 mars 1958, quelque 478 conseils du film, — groupes bénévoles qui encouragent la projection de documentaires, — et 508 cinémathèques et dépôts, où des milliers de 16mm. sont à la disposition du public, servaient les centres canadiens. L'Office prête ou vend ses films.

Un peu plus de la moitié des spectateurs qui ont vu les 16mm. de l'Office durant l'année ont assisté à des projections dans des maisons d'enseignement, ce qui montre les progrès réalisés par les programmes d'enseignement audio-visuel dans les écoles et les universités du Canada. On a observé aussi que les organismes et les groupes qui avaient un intérêt particulier choisissaient plus judicieusement leurs films. Cette sélection est en partie attribuable à ce que l'on peut maintenant obtenir de l'Office des séries de films portant sur un thème principal. Ainsi, une série de treize films sur l'histoire et le développement du Commonwealth, *The Commonwealth of Nations*, a fait l'objet d'une grande publicité et d'une large distribution dans les écoles et parmi les groupes d'étude après avoir d'abord passé aux réseaux de télévision anglais et français.

Les films de l'Office sont aussi montrés dans les cinémas et à la télévision, tant au Canada qu'à l'étranger. Dans les cinémas, les films montrés font partie des séries *En avant Canada* et *Coup d'œil*; des reportages sur l'actualité sont aussi produits régulièrement pour les cinémas et la télévision. La distribution se fait généralement par contrat avec les agences de distribution.

\* Rédigé sous la direction du Commissaire à la Cinématographie de l'État, Division des recherches et des rapports, Office national du film, Montréal (P.Q.).